Document relatif à la police
TomTom Extra Care Plus

(FR)

TABLE DES MATIÈRES

Section		Page(s)
1.	Introduction	2
2.	Informations importantes	3 - 4
3.	Étendue de la couverture	4
4.	Exclusions de couverture	4 - 5
5.	Conditions générales	5
6.	Déclaration d'un sinistre	6 - 7
7.	Résiliation de la police	7
8.	Procédure de dépôt de plainte	7 - 8
9.	Mentions légales, exigences réglementaires et autres informations	8 - 9
10.	Définitions	9 -10

SECTION 1 – INTRODUCTION

Le présent document concerne la garantie TomTom Extra Care Plus que **vous** avez souscrite.

La présente assurance **vous** protège en cas de dommage accidentel, de perte ou de vol de **votre produit TomTom**.

> Veuillez prendre le temps de lire la rubrique « Informations importantes » à la page 3 du présent document. Elle **vous** informe des aspects que **vous** devez vérifier, des mesures que **vous** devez prendre et des **produits TomTom que vous** pouvez assurer.

La présente assurance est contractée par Castelan Limited, qui en est également le gestionnaire. Castelan Limited est désigné par l'expression l'« **agent** » dans le présent document. Castelan Ltd, Alpha House, Sunnyside Road North, Weston- super-Mare, North Somerset BS23 3QY. Numéro d'enregistrement FCA 572287.

e-mail : enquiries@tomtomextracare.eu

- La présente assurance est souscrite auprès de Lloyd's Syndicate 4444, un organisme géré par Canopius Managing Agents Limited. Canopius Managing Agents Limited est agréée par la Prudential Regulation Authority et est réglementée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.
  Lloyd's Syndicate 4444 est désigné par les mots « **nous** », « **notre** », « **nos** » et leurs variantes dans le présent document.
- Les déclarations de sinistre sont traitées par TomTom pour **notre** compte. TomTom est désigné par l'expression « **gestionnaire des déclarations de sinistre** » dans le présent document.

Cette assurance **vous** est fournie gratuitement. Il commence à la date de début de la politique et se poursuit pour une période de 2 ans.

Certains termes et certaines expressions utilisés dans le présent document et dans les **conditions particulières** de la police ont toujours le même sens, où qu'ils soient employés. Pour qu'ils soient plus facilement reconnaissables, ils apparaissent en **gras**. Ces termes et expressions sont tous répertoriés et expliqués dans la section « Définitions », qui se trouve page 9 - 10 du présent document.

Tous les documents et toutes les communications concernant la présente police d'assurance qui **vous** seront transmis seront en français.

> **Déclaration d'un sinistre**
>
> Pour faire une déclaration de sinistre, **vous** devez remplir le formulaire de déclaration en ligne accessible à l'adresse suivante :https://fr.support.tomtom.com/app/questions/extended_warranty
>
> Une fois **votre** déclaration de sinistre remplie et envoyée, **vous** recevrez un e-mail automatique confirmant le numéro de dossier associé à votre déclaration. TomTom examinera **votre** déclaration dans les deux jours ouvrés suivant la date à laquelle **vous** avez envoyé **votre** formulaire et vous transmettra davantage d'informations une fois **votre** déclaration validée.

Le contrat d'assurance

Le présent document et vos **conditions particulières** sont les documents relatifs à **votre** assurance. Pris ensemble, ils constituent le contrat entre **vous** et **nous**. Il est important que **vous** lisiez attentivement le présent document ainsi que **les conditions particulières** de la police afin de bien connaître l'étendue de la couverture fournie et de **vous** assurer qu'elle répond à **vos** besoins.

Le présent document et **les conditions particulières vous** sont fournis par Castelan Limited, **notre agent**, en vertu de la référence de contrat B0554CLN2015. **Vous** êtes assuré conformément aux conditions générales énoncées dans ces documents (et à toutes les modifications qui leur sont apportées) pendant la durée de validité de **votre** police.

Signature

Signataire autorisé de Castelan Limited

SECTION 2 – INFORMATIONS IMPORTANTES

Il est important que :

- **Vous** vérifiez **les conditions particulières** de la police afin de vous assurer que les informations qui y figurent sont correctes ;
- **Vous** vérifiez que **vous** pouvez prétendre à cette assurance (voir la rubrique « admissibilité » ci-dessous) ;
- **Vous** vérifiez que les informations que **vous nous** avez fournies sont exactes (voir la rubrique « Communication d'informations importantes » ci-dessous) ;
- **Vous** informiez le plus rapidement possible **votre agent** que des informations figurant dans les **conditions particulières** sont inexactes ou que **vous** ne pouvez pas prétendre à l'assurance ;
- **Vous** respectiez les obligations décrites dans chaque section du présent document et du contrat d'assurance dans son ensemble.

Conditions

Certaines conditions régissent la présente assurance dans son ensemble. Des renseignements détaillés à ce sujet sont fournis dans la section « Conditions générales », page 5 du présent document. Par ailleurs, certaines conditions concernent spécifiquement la déclaration d'un sinistre et sont énoncées dans la section « Déclaration d'un sinistre », pages 6 - 7.

Ces sections énoncent des conditions que **vous** devez respecter. En cas de non-respect de ces conditions, **nous** risquons de refuser d'indemniser **votre** sinistre ou de réduire le montant de l'indemnisation. Dans certains cas, **votre** police pourrait être résiliée.

Produits TomTom qu'il est possible d'assurer

Tout **produit TomTom** que **vous** désirez assurer en vertu de la présente police doit avoir moins de 1 mois. **Vous** devez posséder une **preuve de propriété** valide à la date de couverture du produit. Le **produit TomTom** en question ne peut pas avoir été acheté hors de France, ni avoir été acheté en occasion, aux enchères ou sur site Web d'enchères en ligne.

Informations fournies par vous

Admissibilité

Lorsque **vous** avez demandé à souscrire la présente assurance, **nous vous** avons demandé de confirmer que **vous** pouviez y prétendre. Les conditions d'admissibilité sont les suivantes :

- **Vous** devez être âgé de 18 ans ou plus au moment de la demande de la présente assurance.
- **Votre produit TomTom** ne doit pas avoir été endommagé avant la **date d'effet** de la présente assurance.
- **Vous** devez être le propriétaire **du produit TomTom** pour pouvoir l'assurer. Par ailleurs, le produit ne doit pas avoir été acheté en occasion, aux enchères ou sur un site Web d'enchères en ligne.
- **Votre produit TomTom** doit avoir été acheté en France et doit respecter les exigences de fabrication de la France.
- **Vous** devez être résident permanent en France.

Vous ne pouvez pas bénéficier de la couverture que **nous** proposons si **vous** ne remplissez pas ces conditions d'admissibilité à la **date d'effet** de la police. Veuillez contacter **votre agent** dès que possible si **vous** ne pouvez pas prétendre à la présente assurance, si un changement de situation fait que **vous** ne répondez plus aux conditions d'admissibilité ou si **vous** avez des questions. Leurs coordonnées figurent à la page 2 du présent document.

Divulgation de renseignements importants

Pour accepter votre demande de souscription et en fixer les conditions et la prime, **nous** nous sommes appuyés sur les informations que **vous nous** avez fournies par l'intermédiaire de **votre agent**. Si **vous** dissimulez ou dénaturez les faits lorsque **vous** souscrivez, modifiez ou renouvelez **votre** police :

- **nous** nous réservons le droit de résilier **votre** police en respectant un préavis écrit de 10 jours et de refuser d'indemniser tout sinistre ;

- **nous** nous réservons le droit de ne pas vous indemniser entièrement ;
- l'étendue de la couverture est susceptible d'être modifiée.

SECTION 3 – ÉTENDUE DE LA COUVERTURE

Limites de la police

- En cas de déclaration de sinistre, nous réparerons ou remplacerons votre produit TomTom.
- Vous êtes limité à une réclamation au cours d'une période de 12 mois.

Dommages accidentels

Si **votre produit TomTom** est endommagé à la suite d'un accident, **nous** en assumons les frais de réparation. Si **votre produit TomTom** ne peut pas être réparé, **nous** le remplacerons. Les remplacements se font conformément aux modalités énoncées dans la section « Équipement de remplacement », page 7 du présent document.

Lorsque seules une pièce ou quelques pièces de **votre produit TomTom** ont été endommagées, **nous** réparons ou remplaçons uniquement la ou les pièces concernées.

Vol

En cas de vol de **votre produit TomTom**, **nous** le remplaçons conformément aux modalités de la section « Équipement de remplacement », page 7 du présent document.

Lorsque seules une pièce ou quelques pièces de **votre produit TomTom** ont été volées, **nous** remplaçons uniquement la ou les pièces concernées.

Perte accidentelle

En cas de perte accidentelle de **votre produit TomTom**, **nous** le remplaçons conformément aux modalités de la section « Équipement de remplacement », page 7 du présent document.

Lorsque seules une pièce ou quelques pièces de **votre produit TomTom** sont perdues, **nous** remplaçons uniquement la ou les pièces concernées.

SECTION 4 – EXCLUSIONS DE COUVERTURE

Veuillez prendre connaissance des exclusions générales figurant à la fin de la présente section ainsi que des exclusions spécifiques à chaque section.

Dommages accidentels ou pannes

- Que **vous** avez provoqués en endommageant délibérément ou en négligeant **votre produit TomTom**.
- Que **vous** avez provoqués en ne respectant pas les instructions fournies par TomTom.
- Imputables à l'entretien, l'inspection, la maintenance ou le nettoyage courant du produit.
- Imputables à un défaut de fabrication ou un rappel du **produit TomTom**.
- Provoqués par le remplacement ou l'ajustement des fixations, des molettes ou boutons de commande, des batteries ou des antennes.
- Découlant de réparations effectuées par un réparateur non agréé par **nous**.
- Lorsqu'il est impossible de déterminer le numéro de série de **votre produit TomTom**.
- Provoqués par l'utilisation de **votre produit TomTom** par une autre personne que **vous** ou l'un de vos parents proches.
- Dus à l'usure ou à la détérioration progressive des performances.
- En cas de rayure, déformation ou marque modifiant l'apparence de **votre produit TomTom**, mais n'ayant aucune incidence sur ses performances ou ses fonctionnalités.

Vol ou perte accidentelle

Nous n'indemnisons pas les sinistres :

- En cas de vol de **votre produit TomTom** dans un véhicule motorisé (motos comprises), sauf si toutes les fenêtres et toutes les portières étaient fermées et verrouillées (lorsque le véhicule a des fenêtres et des portières) et tous les systèmes de sécurité étaient activés.
- En cas de vol de **votre produit TomTom** dans des locaux inoccupés, sauf s'il existe des preuves d'**entrée par effraction et violente** dans lesdits locaux.
- À moins que l'incident ne soit signalé à la police dans les 24 heures suivant la constatation de l'incident par **vous** et que **vous** fassiez un dépôt de plainte pour infraction ou une déclaration de perte auprès de la police. **Vous** pouvez également faire une déclaration de perte auprès d'un organisme accrédité par la police.
- Qui se produisent tandis que **votre produit TomTom** est en la possession d'une autre personne que **vous** ou l'un de vos parents proches.

Exclusions générales régissant tous les types de couverture

Nous n'indemnisons pas les sinistres :

- S'ils sont dus au fait que **vous** (ou un **parent proche**) ne preniez pas soin de **votre produit TomTom**.
- Si **vous** ne satisfaites pas aux conditions d'admissibilité de la présente police (conformément aux modalités énoncées page 3 du présent document).
- Si **vous** n'êtes pas en mesure de présenter une preuve de propriété de **votre produit TomTom**.
- Qui sont couverts par la **garantie limitée** ou la garantie accordée par TomTom.
- Nous ne remboursons pas les frais liés au remplacement de documents ou de logiciels téléchargés.
- Nous ne remboursons pas les équipements ou accessoires supplémentaires utilisés avec **votre produit TomTom**.
- Dus à l'incapacité de **votre produit TomTom** à reconnaître ou à traiter correctement la date ou l'heure.
- Nous ne remboursons pas les coûts ou dépenses non directement liés à l'incident qui a entraîné le sinistre. Par exemple, les frais liés au remplacement de documents ou de logiciels téléchargés.
- Nous ne remboursements pas les frais d'abonnement, quels qu'ils soient.
- Nous ne remboursons pas les frais autres que les frais de réparation ou de remplacement de **votre produit TomTom**.
- Dus à **votre** utilisation ou possession du **produit TomTom**, et notamment les blessures et maladies en résultant.
- Dus à la **guerre** ou à des actes de **terrorisme**.
- Dus à **votre** participation à une **guerre active**.
- Provoqués par des risques nucléaires.
- Si les dommages sont imputables aux ondes de pression émises par un avion ou un autre appareil aérien se déplaçant à la vitesse du son ou à une vitesse supersonique.

SECTION 5 – CONDITIONS GÉNÉRALES

Zones géographiques couvertes

La couverture s'applique aux **produits TomTom** achetés et utilisés en France, et aux **produits TomTom** utilisés pendant une durée ne dépassant pas 90 jours à l'étranger sur une période de 12 mois. Le remplacement ou la réparation du produit ne peut être pris en charge qu'à **votre** retour en France. Par ailleurs, toutes les réparations doivent être effectuées par un réparateur agréé par **nous**.

Cession de votre police

La présente assurance est incessible, à moins que **vous** ne **nous** en fassiez la demande par écrit et que **vous** receviez la confirmation que **nous** acceptons **votre** demande.

SECTION 6 – DÉCLARATION D'UN SINISTRE

Qui contacter

Pour déclarer un sinistre, vous devez remplir le formulaire de déclaration en ligne accessible à l'adresse suivante : https://fr.support.tomtom.com/app/questions/extended_warranty

Une fois **votre déclaration de sinistre** remplie et envoyée, **vous** recevrez un e-mail automatique confirmant le numéro de dossier associé à **votre** déclaration. TomTom examinera votre déclaration dans les deux jours ouvrés suivant la date à laquelle vous avez envoyé votre formulaire et vous transmettra davantage d'informations une fois votre déclaration validée.

Les assertions du formulaire de déclaration seront validées aux fins de prévention de la fraude.

Vos responsabilités

Vous devez respecter les conditions suivantes. Si **vous** ne les respectez pas et que cela empêche le **gestionnaire des déclarations de sinistre** d'évaluer pleinement **votre** déclaration de sinistre ou de limiter **nos** pertes au maximum, **nous** sommes susceptibles de ne pas **vous** indemniser ou de réduire le montant de l'indemnisation.

- Toutes les déclarations de sinistre doivent être transmises au **gestionnaire des déclarations de sinistre** dès que possible, et dans tous les cas dans un délai de sept jours suivant **votre** constatation de l'incident. **Vous** devez remplir (dans sa totalité) un formulaire de déclaration de sinistre et fournir, à **vos** propres frais, les informations et l'assistance dont pourrait avoir besoin le **gestionnaire des déclarations de sinistre** pour établir le montant des indemnisations en vertu de **votre** assurance.

Vous êtes tenu de fournir la **preuve de propriété** de **votre produit TomTom** pour étayer votre déclaration de sinistre et de produire également tout autre reçu ou document que **nous** pourrions **vous** demander. Dans le cas où **vous** ne seriez pas en mesure de **nous** fournir une **preuve de propriété**, **votre** déclaration de sinistre sera considérée comme non valide.

- Tout vol doit être signalé à la police dans les 24 heures suivant **votre** constatation de l'incident. **Vous** devez fournir au **gestionnaire des déclarations de sinistre** un numéro de dépôt de plainte pour infraction.
- En cas de perte de **votre produit TomTom**, **vous** devez faire une déclaration de perte auprès de la police ou d'un organisme accrédité par la police.
- En cas de dommage de **votre produit TomTom**, **vous** devez fournir le **produit TomTom** aux fins d'inspection et de réparation.

Garantie du fabricant

En cas de dommage de **votre produit TomTom** pendant la période de garantie du fabricant, **vous** devez suivre la procédure de retour spécifiée par la garantie du fabricant.

Si des réparations autorisées en vertu de la présente assurance annulent la garantie du fabricant, **nous** réparerons ou remplacerons **votre produit TomTom** conformément aux conditions de garantie du fabricant pendant la période de garantie du fabricant.

Autres assurances

Si, au moment où **vous** présentez une déclaration de sinistre valide en vertu de la présente police, une autre assurance en vigueur **vous** couvre pour les mêmes pertes ou dépenses, **nous** sommes susceptibles de demander le recouvrement d'une partie ou de la totalité des coûts encourus à l'autre assureur. **Vous** êtes tenu de **nous** fournir l'assistance ou les informations dont **nous** pourrions avoir besoin pour recouvrer **nos** pertes.

Il se peut que **nous vous** demandions de fournir des informations concernant tout autre contrat, garantie ou assurance s'appliquant à **votre produit TomTom**, y compris, sans toutefois s'y limiter, concernant **votre** assurance-habitation ou automobile.

Déclarations dolosives ou communication d'informations trompeuses

Nous appliquons une procédure stricte de prévention des fraudes.Au cas où une déclaration de sinistre faite par **vous** ou par un tiers agissant en **votre** nom en vertu de la présente assurance s'avérait dolosive, délibérément exagérée ou intentionnellement trompeuse, **nous** pourrions :

- Ne pas **vous** indemniser ;

- Recouvrer (auprès de **vous**) le montant de l'indemnisation que **nous vous** avons versée dans le cadre de ladite déclaration de sinistre ;
- Résilier **votre** assurance à compter de la date de la déclaration dolosive ;
- Informer la police de la déclaration dolosive présentée.

En cas de cessation de **votre** assurance à la date de la déclaration dolosive, **nous** ne **vous** indemniserions pas en cas d'incident se produisant après ladite date.

Équipement de remplacement

Nous essayerons de remplacer **votre produit TomTom** par un modèle identique neuf ou entièrement reconditionné dans le même état et ayant connu la même durée de vie. Cependant, il se peut que sa couleur ne soit pas identique.

Dans le cas, peu probable, où un tel remplacement ne serait pas possible, le **gestionnaire des déclarations de sinistre vous** fournira un produit neuf ou entièrement reconditionné aux caractéristiques comparables ou à la valeur équivalente, en tenant compte de la durée d'utilisation et de l'état de **votre produit TomTom** immédiatement avant **votre** déclaration de sinistre.

SECTION 7 – RÉSILIATION DE LA POLICE

Vos droits de résiliation

Vous pouvez annuler votre police à tout moment, mais il n'y aura pas de remboursement de prime puisque **vous** n'avez pas payé de prime pour cette assurance

Si **vous** souhaitez résilier **votre** police d'assurance, veuillez contacter **votre agent**. Les coordonnées figurent à la page 2 du présent document.

Nos droits de résiliation

Nous nous réservons le droit de résilier la présente police sur-le-champ si **vous** commettez une fraude.

Nous nous réservons également le droit de résilier **votre** police en respectant un préavis écrit de 10 jours, si **vous** dissimulez ou dénaturez les faits lorsque **vous** souscrivez à l'assurance ou au cours de la **durée d'assurance**.

Nous vous informerons de la résiliation de **votre** police par écrit à l'adresse la plus récente que **vous nous** avez fournie.

SECTION 8 – PROCÉDURE DE DÉPÔT DE PLAINTE

Notre objectif consiste à **vous** fournir un service de haute qualité en tout temps, mais **nous** sommes conscients que dans certaines situations, **vous** pouvez ressentir le besoin de déposer une plainte.

Veuillez suivre la procédure ci-dessous si vous souhaitez déposer une plainte.

Dans un premier temps, si **votre** plainte concerne une déclaration de sinistre déjà envoyée, veuillez :

- Vous rendre sur le site TomTom.com ;
- Sélectionner *Support* ;
- Sélectionner votre produit ;
- Cliquer sur *Contacter le support client* ;
- Indiquez *Plainte relative à Extra Care* dans l'objet.

Tél. : 01 70 36 35 82

Vous pouvez également écrire à l'adresse suivante :
Assistance client TomTom France
Oosterdoksstraat 114
1011 DK Amsterdam
Pays-Bas

Si **votre** plainte ne concerne pas une déclaration de sinistre, veuillez écrire à l'adresse suivante :

Customer Care

Castelan Limited
Alpha House
Sunnyside Road North
Weston-super-Mare
North Somerset
BS23 3QY

E-mail : enquiries@tomtomextracare.eu

L'**agent** ou le **gestionnaire des déclarations de sinistre** accusera réception de **votre** déclaration de sinistre, par écrit, dans les dix jours ouvrables suivant son émission.

L'**agent** ou le **gestionnaire des déclarations de sinistre** s'efforcera de **vous** envoyer sa décision sur **votre** déclaration de sinistre, par écrit, dans les deux mois suivant son émission.

Si **vous** n'êtes pas satisfait de la réponse finale de l'**agent** ou du **gestionnaire des déclarations de sinistre**, ou si **vous** n'avez pas reçu de réponse finale dans les deux mois suivant l'émission de votre déclaration de sinistre, **vous** aurez le droit de renvoyer **votre** déclaration de sinistre devant le Médiateur de la FFSA en France. Les coordonnées sont les suivantes :

La Mediation de l'Assurance

TSA 50110

75441 Paris Cedex 09

France

Email: le.mediateur@mediation-assurance.org

Website: http://www.mediation-assurance.org/Accueil

Par ailleurs, si **vous** vivez en France et avez souscrit **votre** assurance en ligne, veuillez noter que **vous** pouvez, si **vous** le souhaitez, également transmettre **votre** plainte par l'intermédiaire de la plateforme de règlement en ligne des litiges mise en place par la Commission européenne. Ce service a été mis en place pour permettre aux résidents de l'Union européenne ayant acheté des produits ou services en ligne d'obtenir la résolution des leurs plaintes. **Vous** pouvez accéder à la plateforme de règlement en ligne des litiges en suivant le lien suivant : http://ec.europa.eu/consumers/odr/

L'utilisation de cette plateforme ne porte pas préjudice à **votre** droit de déposer une plainte en suivant la procédure ci-dessus. Veuillez noter qu'en vertu des règles actuelles, la Commission européenne réorientera **votre** plainte à l'organisme alternatif de règlements des différends pertinent dont les coordonnées figurent ci-dessus.

Remarque : le terme « en ligne » renvoie à toutes les ventes de produits faites depuis un site Web, par e-mail, par téléphone et sur les médias sociaux, entre autres plateformes commerciales numériques.

SECTION 9 – MENTIONS LÉGALES, EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES INFORMATIONS

Financial Services Compensation Scheme

Nous sommes couverts par le Financial Services Compensation Scheme (système d'indemnisation des services financiers du Royaume-Uni). Il est possible que **vous** puissiez prétendre à une indemnisation dans le cadre de ce programme si **nous** ne sommes pas en mesure de remplir **nos** obligations envers **vous** en vertu du présent contrat. Pour plus d'information, contactez le Financial Services Compensation Scheme, 10th Floor, Beaufort House, 15 St. Botolph Street, London, EC3A 7QU (Royaume-Uni). Tél. : +44 (0)20 7741 4100. Site Web : www.fscs.org.uk

Protection des données

Toutes les informations que **vous** fournissez seront uniquement utilisées dans le but de **vous** proposer ce contrat d'assurance, de gérer **votre** police et de traiter les déclarations de sinistre que **vous** nous enverrez. **Nous** traiterons, de même que **votre agent** et toutes les parties agissant en **notre** nom ou en son nom, l'ensemble des informations que **vous** fournissez de manière conforme à la législation sur la protection des données en vigueur en France.

Droit applicable et juridiction compétente

Il est convenu que la police d'assurance est exclusivement régie par la législation et les pratiques en vigueur en France, et que tout litige qui en découle, qu'il soit lié ou non à cette assurance, sera exclusivement soumis à la juridiction compétente en France.

Nous convenons que toute convocation, notification ou poursuite nécessitant **notre** intervention, établie en vue d'engager toute procédure judiciaire à **notre** encontre relativement à cette police d'assurance, sera correctement traitée si elle est adressée et remise au représentant général de Lloyd's en France :

Guy-Antoine de la Rochefoucauld

France Country Manager

Lloyd's France SAS

8-10 Rue Lamennais

75008 Paris

France

Tel: +33 (0) 1 42 60 43 43 or +44 (0)207 327 7038
Fax: +33 (0) 1 42 60 14 41

E-mail: lloydsparis@lloyds.com

lequel détient, dans ce cas, le pouvoir d'accepter toute demande en **notre** nom.

En accordant le pouvoir mentionné ci-dessus, **nous** ne renonçons en aucun cas aux droits auxquels **nous** pouvons prétendre, notamment en matière de périodes de réponse ou de délais spéciaux, pour le traitement de toute convocation, notification ou poursuite, en raison de **notre** résidence ou domiciliation en Angleterre.

Sanctions

Nous ne sommes pas autorisés à fournir de prestations en vertu du présent contrat d'assurance, à savoir une couverture, l'indemnisation d'un sinistre ou le versement de quelque prestation que ce soit, si cela contrevient à une sanction, interdiction ou restriction imposée par une loi ou un règlement.

Responsabilité solidaire

Les obligations des assureurs en vertu des contrats d'assurance auxquels ils souscrivent sont distinctes et non solidaires, et se limitent exclusivement à leurs souscriptions individuelles. Les assureurs ne sont pas solidaires des souscriptions des co-assureurs qui, pour quelque raison que ce soit, ne satisferaient pas à l'ensemble ou à une partie de leurs obligations.

L'assureur

La présente assurance est souscrite auprès de Lloyd's Syndicate 4444, un organisme géré par Canopius Managing Agents Limited. Siège social : Canopius Managing Agents Limited, Gallery 9, One Lime Street, London, EC3M 7HA. Numéro d'immatriculation en Angleterre : 01514453.

Informations réglementaires

Canopius Managing Agents Limited est agréée par la Prudential Regulation Authority et est réglementée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority. Référence de l'entreprise : 204847.

Votre agent, Castelan Limited, est agréé et réglementé par la Financial Conduct Authority. Référence de l'entreprise : 572287.

SECTION 10 – DÉFINITIONS

Les termes ou expressions apparaissant en **gras** dans le présent document ont les significations ci-dessous.

« Guerre active » : **votre** participation active à une **guerre** au sens où la législation française considère que **vous** suivez les instructions des forces armées d'un pays ou êtes employé par les forces armées d'un pays.

« Agent » : la partie, personne ou société qui a contracté la présente assurance en **votre** nom. Il s'agit de Castelan Limited.

« Gestionnaire des déclarations de sinistre » : la société qui traite pour **votre** compte la déclaration de sinistre que **vous** avez présentée. Il s'agit de TomTom.

« Preuve de propriété » : la preuve d'achat d'origine sur laquelle figurent les informations concernant **votre produit TomTom** ou un document similaire fournissant la preuve que **vous** êtes le propriétaire du **produit TomTom**. Le **produit TomTom** ne peut pas avoir été acheté d'occasion, aux enchères ou sur un site Web d'enchère en ligne.

« Parent proche » : **votre** père, **votre** mère, **votre** époux, **votre** partenaire civil, **votre** conjoint de fait, **votre** fils ou **votre** fille qui réside avec **vous** de manière permanente

« Garantie limitée » : la garantie du fabricant fournie par TomTom qui couvre **votre produit TomTom**

en cas de panne mécanique ou électrique pendant 24 mois à compter de la date d'achat du produit neuf.

« Risques nucléaires » : le rayonnement ionisant ou la contamination par la radioactivité causé(e) par un combustible nucléaire ou des déchets nucléaires, par la combustion d'un combustible nucléaire, ou par les propriétés radioactives, toxiques, explosives ou d'autre type d'un assemblage nucléaire explosif ou d'un composant nucléaire.

« Durée d'assurance » : la période de 2 ans validité de la présente assurance, telle qu'elle est indiquée dans les **conditions particulières**.

« Conditions particulières » : le document **vous** désignant comme le souscripteur de la police et précisant ce que couvre **votre** police. Il confirme la **durée d'assurance** et le nombre de **produits TomTom** assurés. Les **conditions particulières** sont remplacées à chaque modification de la police que **vous** demandez.

« Date d'effet » : la date à laquelle votre couverture prend effet, telle qu'elle est indiquée dans **vos conditions particulières**.

« Terrorisme » : tout acte, y compris, mais pas exclusivement, l'usage de la force ou de la violence, ou la menace d'en faire usage, commis par toute personne ou groupe de personnes agissant seul, au nom d'une organisation ou d'un gouvernement, ou en relation avec une organisation ou un gouvernement(s), et entrepris dans un but politique, religieux, idéologique ou similaire, y compris l'intention d'influencer un gouvernement et/ou d'inspirer la peur au public ou à une partie du public.

« Produit TomTom » l'appareil TomTom (notamment un appareil de navigation personnel, un appareil sports ou tout autre appareil électronique) qui figure dans **vos conditions particulières**. L'appareil doit avoir été acheté par **vous** et avoir moins de 1 mois au moment de la demande de l'assurance le concernant. La **preuve de propriété** doit en attester. **« Entrée par effraction et violente »** : l'entrée illégale sur une propriété de façon violente. Par exemple, en forçant l'ouverture d'une porte ou en cassant une vitre pour accéder à un local.

« Guerre » :

(a) Guerre, invasion, actes d'ennemis étrangers, hostilités (que la guerre soit déclarée ou non), guerre civile, rébellion, révolution, insurrection ou émeute escaladant jusqu'à l'insurrection militaire ou à l'usurpation du pouvoir ou

(b) Acte de **terrorisme** ou

(c) Acte de **guerre** ou de **terrorisme** recourant à la menace d'utilisation ou à l'utilisation d'une arme ou d'un dispositif nucléaire, ou encore d'un agent chimique ou biologique.

« Nous, notre, nos » et leurs variantes : Lloyd's Syndicate 4444, un organisme géré par Canopius Managing Agents Limited.

« Vous, votre, vos » et leurs variantes : la personne dont le nom figure dans les **conditions particulières** et qui détient les articles assurés, a demandé à souscrire la présente assurance.